

DESCRIPTIF DE MODULE - ANNÉE ACADÉMIQUE 2026-2027

Domaine	Design et Arts Visuels		
Filière	CAS en Creative Leadership		
Orientation	–		
Titre du module	Entrepreneuriat créatif		
Code	CAS CL 1	DDI303111FE26	
Type de formation	CAS		
Semestre	Semestre 1		
Crédits ECTS	2		
Prérequis	Aucun		
Langue	Anglais		
Lieu	ECAL (en présentiel) / en ligne		

Compétences visées Objectifs généraux d'apprentissage	Ce module est conçu pour aider les professionnel·les des arts et du design à consolider leurs connaissances pratiques nécessaires au développement d'activités professionnelles. Le module met l'accent sur l'acquisition de connaissances générales liées à l'entrepreneuriat créatif, en se focalisant par exemple sur certains aspects juridiques et contractuels des métiers y relatifs, ainsi que sur le développement d'un réseau et l'acquisition d'outils et de méthodes permettant au·à la participant·e de définir ses offres et services. Les participant·es ont également l'opportunité de confronter leurs expériences et renforcer leurs compétences grâce à des séances de coaching personnalisées animées par des expert·es et des professionnel·es du domaine.		
Contenu et formes d'enseignement	Le module <i>Entrepreneuriat Créatif</i> allie cours théoriques, ateliers, discussions de groupe et études de cas. Il fournit aux participant·e·s des outils stratégiques et pratiques indispensables à la création d'entreprises, gestion administrative et au développement des activités professionnelles. L'accent est mis sur le positionnement des activités et services des participant·es. Une réflexion plus globale est également effectuée sur la relation avec les client·es et les leviers pour présenter son travail. Enfin, une méthodologie de travail est proposée pour chaque thématique abordée pendant le cours, (en lien par exemple avec les contrats, la comptabilité, les statuts d'entreprises, la création d'offres, la négociation, l'art de convaincre un·e client·e et le développement de son réseau).		
Formes d'évaluation et de validation	Au terme du module, le·la participant·e présente un travail personnel, en français ou anglais, centré sur l'application dans sa propre pratique des compétences et connaissances qui lui ont été transmises durant le cours. Le travail est discuté au préalable avec l'enseignant·e principal·e. Pour l'obtention des crédits, l'appréciation « acquis » doit être attribuée au travail personnel. La participation à au moins 80% des cours est également requise.		
Modalités de rattrapage	Remédiation possible, selon des modalités à définir avec la responsable de module. Pas de répétition possible après avoir remédié le module.		
Enseignant·e·s	Daphna Glaubert, Augustin Scott de Martinville, Yorgo Tloupas & intervenants·es		

Responsable module	Daphna Glaubert		
Descriptif validé le	15 septembre 2026	Par	Daphna Glaubert

